

CAFERUIS

DEMANDE D'ALLEGEMENT DE LA FORMATION PRATIQUE

Nom : **Prénom :**

Date de naissance :

Diplômes obtenus :

Fonction actuelle :

Employeur :

.....
.....

Expériences dans le secteur social et médico-social :

.....
...
.....
.....
.....

Je souhaite bénéficier d'un allègement de formation pratique

Non

Oui : heures de stage au lieu de 420 heures.

Si oui, merci de noter le nombre d'heures à effectuer (se conformer à la notice explicative ci-joint).

Ce document est à remettre à : contact@meslay.org

Date :

Signature :

- ⇒ La formation CAFERUIS dans sa globalité comprend 420 heures de formation pratique (période de stage (s)) sur 18 mois.
- ⇒ La période de formation pratique est encadrée par un référent professionnel titulaire du CAFERUIS, ou le cas échéant, par un référent professionnel en fonction d'encadrement dans le champ de l'action sociale ou médico-social.
- ⇒ **Les candidats en situation d'emploi dans le secteur social ou médico-social** peuvent réaliser leur (s) stage (s) chez leur employeur, SOUS RESERVE de l'effectuer dans un service distinct de celui où ils exercent et auprès d'un public différent.
- ⇒ **Les candidats en fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale** peuvent, le cas échéant, effectuer une partie de leur stage sur le poste occupé.

TABLEAU D'ALLEGEMENTS	
Statut du stagiaire	Volume d'allègement
Les candidats en fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale	L'allègement de la durée du stage peut être porté à la moitié <u>soit 210 heures d'allègement soit 6 semaines</u> (dont 3 semaines maximum sur leur poste s'ils le souhaitent)
Les candidats titulaires d'un diplôme du travail social : DEASS, DEES, DECESF, DEEJE, DEETS (éducateur technique spécialisé)	L'allègement de la durée du stage ne peut dépasser 1/3, c'est-à-dire <u>140 heures (4 semaines)</u> . <u>Il reste donc à effectuer au minimum 280 h</u> soit 8 semaines à effectuer)